

OMD 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le Canada s'est depuis longtemps engagé à collaborer avec ses partenaires au chapitre du développement mondial. Afin de réaliser l'OMD 8, il est essentiel d'établir un partenariat mondial pour accroître l'efficacité du développement, comme en font foi les accords internationaux sur l'efficacité de l'aide et le financement pour le développement.

La bonne gouvernance est essentielle à la réduction universelle et équitable de la pauvreté et au développement durable. Les travaux de l'ACDI dans ce domaine visent à améliorer l'efficacité des États dans la lutte contre la pauvreté en augmentant la participation de toute la population, en particulier des pauvres et des personnes marginalisées, pour qu'elle puisse influencer sur la politique et améliorer ses moyens de subsistance.

Le gouvernement du Canada a pris d'importantes mesures pour améliorer son action en ciblant davantage son programme d'aide et en améliorant l'efficacité et la transparence. Dans le but d'appuyer cet effort, le Canada a adopté un plan d'action détaillé pour accroître l'efficacité de l'aide, fondé sur les principes de l'appropriation par le pays, de l'harmonisation, de l'adaptation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilisation mutuelle.

Le Canada appuie fermement les travaux entrepris par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide qui demeure un mécanisme efficace de responsabilisation mutuelle à l'égard de nos initiatives communes.

En 2008, par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada a piloté à Accra, au Ghana, le processus qui a abouti à la reconnaissance des organismes de la société civile (OSC) en tant qu'acteurs de plein droit du développement, ce qui représente une percée en soi. Le processus a aussi ouvert la voie à la participation des OSC en tant que partenaires à part entière du plan d'action pour l'efficacité de l'aide. Aujourd'hui, les OSC sont directement représentées au sein du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.

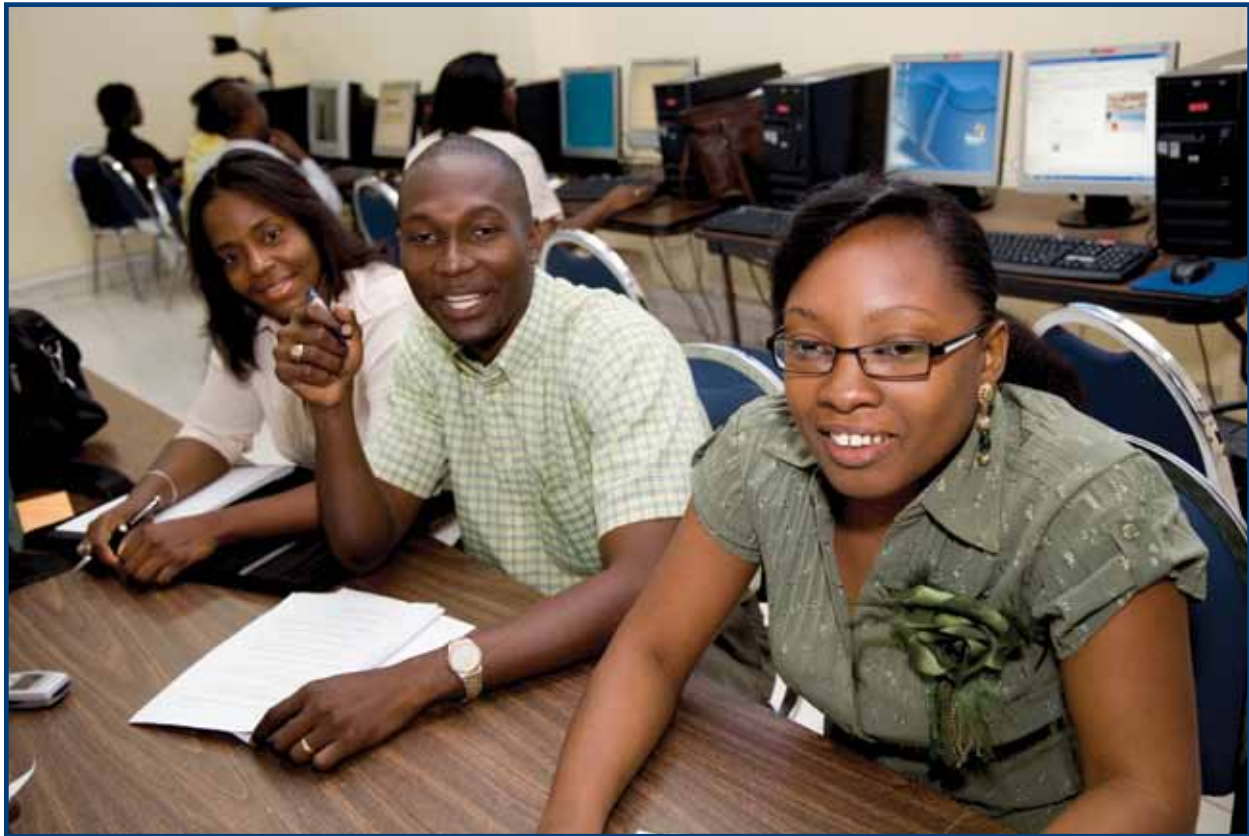
Déliement de l'aide

En avril 2008, le gouvernement du Canada a délié la totalité de son aide alimentaire. Cette mesure a été suivie par l'annonce, en septembre 2008, que le Canada allait délier intégralement son aide au développement d'ici 2012-2013. À cet effet, le Canada a réalisé d'importants progrès : le pourcentage de son aide déliée est passé de 75 % en 2007 à 91 % en 2008.

Le déliement de l'aide fait en sorte que chaque dollar dépensé est plus efficace : selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, le gain d'efficacité serait de 35 %. Cette augmentation résulte de la possibilité de recourir aux fournisseurs locaux, de trouver les meilleurs prix et de simplifier les questions de logistique. En outre, le déliement de l'aide contribue à améliorer les systèmes locaux et les capacités à long terme.

Commerce

Le commerce est un élément clé de la croissance économique, et une croissance économique inclusive est essentielle à la lutte contre la pauvreté. Le Canada aide les pays en développement à accéder à des marchés. Le Canada est résolu à assurer l'accès aux marchés de pays en développement au moyen de l'Initiative des tarifs pour les pays moins avancés. Cette initiative offre un accès non contingenté, libre de droits, à tous les produits provenant des pays moins avancés pour contribuer à la croissance et au développement de l'économie de ces pays.



© ACDI/CIDA : Jean-François Leblanc

L'appui du Canada au programme Aide pour le commerce a graduellement augmenté, passant de 182 millions de dollars américains en 2005 à 316 millions de dollars américains en 2008, et le Canada continue de soutenir les initiatives liées à ce programme. Le Canada verse une grande partie de son aide de façon bilatérale, mais il contribue également de manière importante à des programmes multilatéraux par l'intermédiaire de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des banques régionales de développement, du Centre du commerce international (CCI) et d'autres organismes. Le Canada a récemment versé 19,2 millions de dollars au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

Le Canada s'est engagé à fournir un accès aux marchés pour les pays en développement au moyen du Tarif des pays les moins développés (TPMD). Le TPMD offre un accès en franchise de droits et hors contingent à tous les produits en provenance de ces pays à des fins d'aide à la croissance et à l'expansion de leurs économies.

Annulation de la dette

Le Canada a octroyé plus de 1,3 milliard de dollars en allègement de la dette des pays en développement, et ce, grâce à une combinaison de mesures bilatérales et multilatérales depuis 2000.

Le Canada contribue grandement aux programmes multilatéraux par l'entremise de la Banque mondiale, de l'OMC, des banques régionales de développement, du CCI et d'autres organismes.

Accès à des médicaments et à des instruments médicaux

Le gouvernement du Canada s'engage à améliorer l'accès aux médicaments et aux instruments médicaux nécessaires pour répondre aux problèmes de santé publique, comme le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies, qui touchent bon nombre des pays en développement. Le Régime canadien d'accès aux

médicaments offre un cadre grâce auquel les pays admissibles peuvent importer des médicaments génériques et des instruments médicaux à moindre coût que leur version brevetée. Les produits exportés en vertu du Régime doivent satisfaire aux mêmes exigences d'innocuité, d'efficacité et de qualité que ceux destinés au marché canadien.

Culture et développement

Le Canada a été un chef de file de l'élaboration et de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui reconnaît la double nature – sociale et économique – des biens et des services culturels. En tant que membre actif du Comité intergouvernemental de cette convention, le Canada continue de jouer un rôle clé dans l'élaboration de lignes directrices opérationnelles cohérentes qui garantiront la mise en application concrète de cette convention. Le Canada a versé 600 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle qui favorise le développement durable et la réduction de la pauvreté en aidant à renforcer les capacités des industries culturelles dans les pays en développement.

Sport et développement

Le gouvernement du Canada reconnaît que le sport peut contribuer aux priorités en matière de développement mondial et à la réalisation des OMD de plusieurs façons, par exemple, en favorisant le développement des enfants et des adolescents, en mobilisant les jeunes à risque, en encourageant les élèves à poursuivre leurs études et à obtenir leur diplôme, et en contribuant à l'amélioration de la santé et de l'égalité des sexes. Le gouvernement du Canada verse environ 7 millions de dollars en 2010-2011 dans ce domaine. Par ailleurs, il a été un intervenant important au sein du groupe grandissant de nations, d'organismes multilatéraux et d'acteurs de la société civile qui collaborent afin de faire du sport un outil pour réaliser les objectifs mondiaux de développement.